



**SYNDICAT MIXTE POUR LA CRÉATION, L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION  
2023-14  
DE L' AÉRODROME BRIVE SOUILLAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-trois et le 03 octobre à 14 h 30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 27 septembre 2023.

**DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :**

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : M. François **PATIER** - M. Yves **GARY** - M. Christian **PRADAYROL** - M. Jean-Paul **FRONTY** - M. Jean-Louis **LASCAUX** - M. Julien **BOUNIE** - Mme Alexandra **DOUSSAUD**

Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillère départementale : Mme Pascale **BOISSIERAS**

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseiller régional : M. Valéry **ELOPHE**

Ville de Terrasson : Conseiller Municipal : M. Roger **LAROUQUIE**

**DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :**

Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillère départementale : Mme Frédérique **MEUNIER**

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Vice-Président : M. Philippe **NAUCHE** - Conseillers régionaux : M. Pascal **CAVITTE** - Mme Anabelle **REYDY**

Conseil Départemental du Lot : Conseiller départemental : M. Frédéric **GINESTE**

**DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :**

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : Mme Marie-Christine **LACOMBE** représentant M. Frédéric **SOULIER** - M. Eddie **MARCOS** représentant M. Henri **SOULIER**

Conseil Départemental de la Corrèze : Conseiller départemental : M. Gérard **SOLER** représentant M. Pascal **COSTE** - M. Jean-Jacques **DELPECH** représentant M. Francis **COMBY**

C.C.I. de la Corrèze : Membre : M. Xavier **DEVAUD** représentant Mme Françoise **CAYRE**

C.C.I. du Lot : Membre : M. Bernard **JAUZAC** représentant M. Jean **HUGON**

Communauté de Communes CAUVALDOR : Conseiller communautaire : M. Habib **FENNI** représentant M. Raphaël **DAUBET**

**DELEGUES TITULAIRES ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : M. Philippe **VIDAU** donne pouvoir à Monsieur Julien **BOUNIE**

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Eddie **MARCOS** pour remplir les fonctions de secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Zone d'activités : validation du projet et lancement des consultations de travaux**

**RAPPORTEUR :** Le Président, Monsieur Julien **BOUNIE**

Accusé de réception en préfecture  
019-251903175-20231003-2023-14-AI  
Date de télétransmission : 09/10/2023  
Date de réception préfecture : 09/10/2023

Par délibération en date du 7 mars 2023, le Comité Syndical a validé l'avant-projet de la zone d'activités, son plan de composition, joint en annexe 1, et son règlement intérieur. Le coût de l'opération au stade de l'avant-projet relative à la viabilisation de près de 40 500 m<sup>2</sup> (hors travaux de dévoiement de la ligne électrique très haute tension gérée par RTE) était évalué à la somme de 1 179 779 € HT. La première tranche de viabilisation concernant les lots 1 et 2 s'élèverait quant à elle à un coût d'opération de 307 238,50 € HT.

La première estimation sommaire de dévoiement de la ligne électrique très haute tension dans sa traversée de la future zone d'activités aéroportuaire a été évaluée à près de 800 000 € HT.

Au regard des contraintes techniques et du coût du dévoiement de la ligne très haute tension, il est proposé de se recentrer sur la viabilisation des lots 1, 2 et de l'îlot 3 (lots 3 et 4) soit près de 25 000 m<sup>2</sup>.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a réalisé le projet de la zone d'activités en ce sens.

Le nouveau plan de composition de la zone d'activités au stade projet est joint en annexe 2.

Il est rappelé que les îlots pourront être redécoupés selon les besoins des porteurs de projet dont l'activité sera en lien avec l'aéronautique.

Afin de ne pas retarder la procédure, une demande de permis d'aménager a été déposée en ce sens à la mairie de Nespouls, le 21 juin 2023.

Conformément aux règles d'intervention édictées par l'Agglomération de Brive, le réseau d'eau potable sera réalisé par l'aménageur. Une convention de rétrocession dont un projet est joint en annexe permettra à l'issue de la réception des travaux conjointe de rétrocéder le réseau d'eau potable et son exploitation à l'Agglomération de Brive.

La Fédération d'Electrification de la Corrèze réalisera l'extension du réseau basse tension en vue de la desserte de la zone d'activités. Dans ce cadre, une participation financière à hauteur de 72 500 € HT est sollicitée auprès du Syndicat selon les modalités décrites dans le projet de convention joint en annexe.

Le coût de l'opération au stade projet s'élève à :

INTITULE	MONTANT (€ HT)
Voirie et aménagement des lots 1,2 et de l'îlot 3 (lots 3 et 4)	512 713,50
Option éclairage public	21 075,00
Etudes et frais divers	200 018,00
<b>TOTAL</b>	<b>733 806,50</b>

Afin de poursuivre la réalisation de ce projet, il est proposé de lancer la consultation par procédure adaptée conformément au code de la commande publique et notamment aux articles L2123-1, R2123-1 à R2123-7 et R 2131-12.

Considérant la diversité des travaux, ce marché se décomposerait en un lot relatif à la création d'une voie d'accès à une zone d'activités et viabilisation des lots et une tranche optionnelle relative à l'éclairage public :

Il est proposé au comité syndical :

- **De valider** le projet qui vient de lui être présenté, le plan de décomposition et le montant de l'opération dont le détail est joint en annexe

réception en préfecture  
019-281903175-20231003-2023-14-AI  
Date de télétransmission : 09/10/2023  
Date de réception préfecture : 09/10/2023

- **De solliciter** la rétrocession à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive du réseau d'eau potable à l'issue des travaux et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir à cette fin dont le projet est en annexe,
- **De valider** la participation financière du Syndicat à l'extension du réseau basse tension à la Fédération d'Electrification de la Corrèze et de donner pouvoir à Monsieur le Président pour signer la convention à intervenir,
- **De décider** la dévolution des travaux sous la forme d'une procédure adaptée en application des articles L2123-1, R2123-1 à R2123-7 et R2131-12 du code de la commande publique,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à lancer la consultation de travaux, à procéder à la dévolution des marchés et à signer les marchés à intervenir selon l'allotissement présenté ci-dessus dans la limite des crédits budgétaires alloués à l'opération,
- **De donner** tous pouvoirs à Monsieur le Président de mener à bien toutes les démarches administratives, financières et techniques et pour signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membres présents : 16  
Nombre de suffrages exprimés : 17 (- 1)

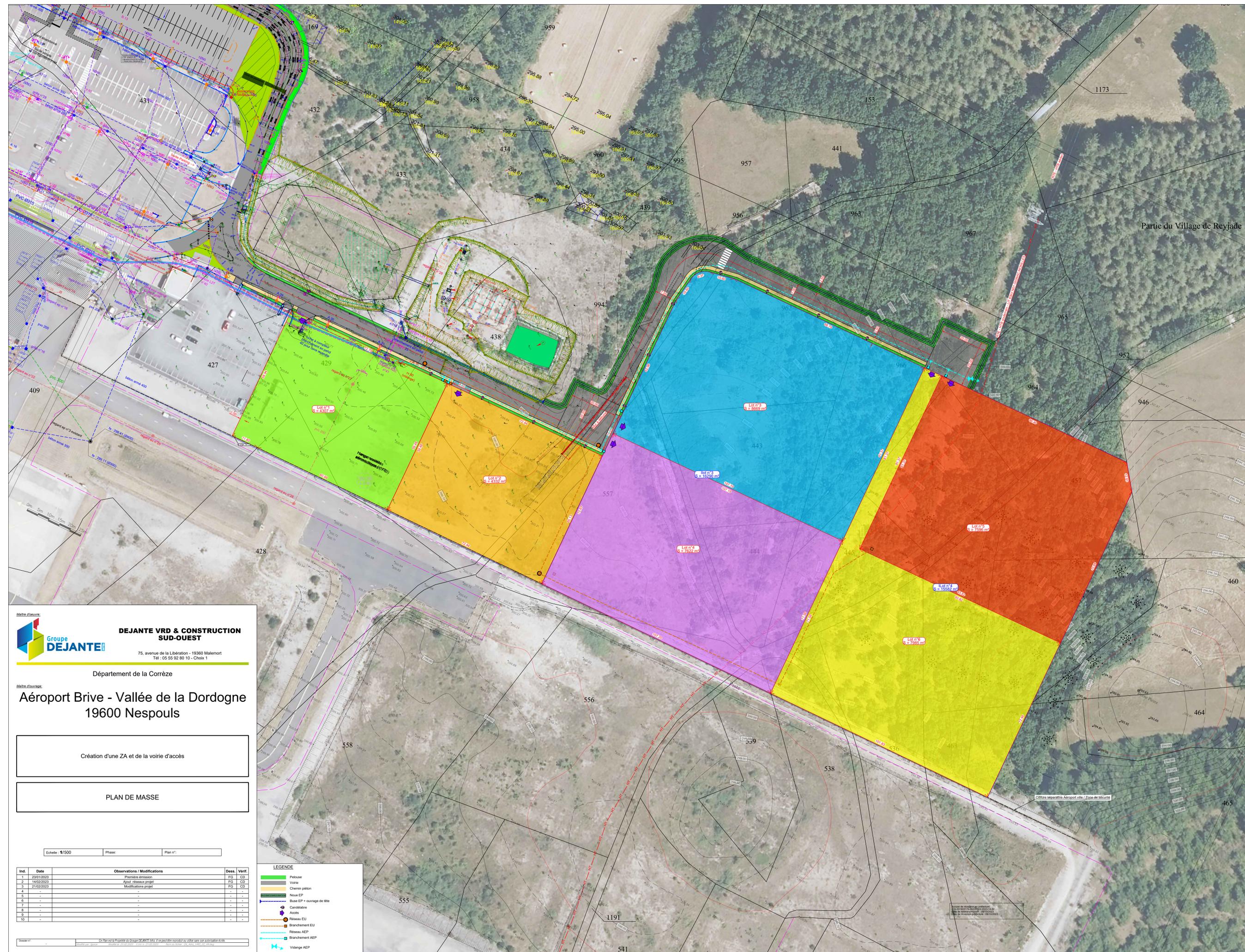
**Adopté à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme

Votes : Pour : 16  
(Monsieur Devaud étant empêché, son vote  
« pour » n'est pas pris en compte)  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Président

  
Julien BOUNIE



Partie du Village de Reyjade


**DEJANTE VRD & CONSTRUCTION SUD-OUEST**  
 75, avenue de la Libération - 19380 Malemort  
 Tel : 05 55 92 80 10 - Choix 1

Département de la Corrèze  
**Aéroport Brive - Vallée de la Dordogne**  
 19600 Nespouls

Création d'une ZA et de la voirie d'accès

**PLAN DE MASSE**

Echelle : 1/500    Phase :    Plan n° :

Ind.	Date	Observations / Modifications	Dess.	Vérif.
1	20/01/2023	Première autorisation	FG	CD
2	14/02/2023	Ajust. Niveau projet	FG	CD
3	21/02/2023	Modifications projet	FG	CD
4	-	-	-	-
5	-	-	-	-
6	-	-	-	-
7	-	-	-	-
8	-	-	-	-
9	-	-	-	-
10	-	-	-	-

Dossier n° :  Ce plan est le propriété de Groupe DEJANTE VRD & Construction Sud-Ouest et ne peut être reproduit ou utilisé sans autorisation écrite.

**LEGENDE**

- Parcelle
- Voie
- Chemin piéton
- Niveau EP
- Buse EP + ouvrage de tête
- Carotière
- Arbre
- Branchement EU
- Branchement AEP
- Branchement AEP
- Vidange AEP

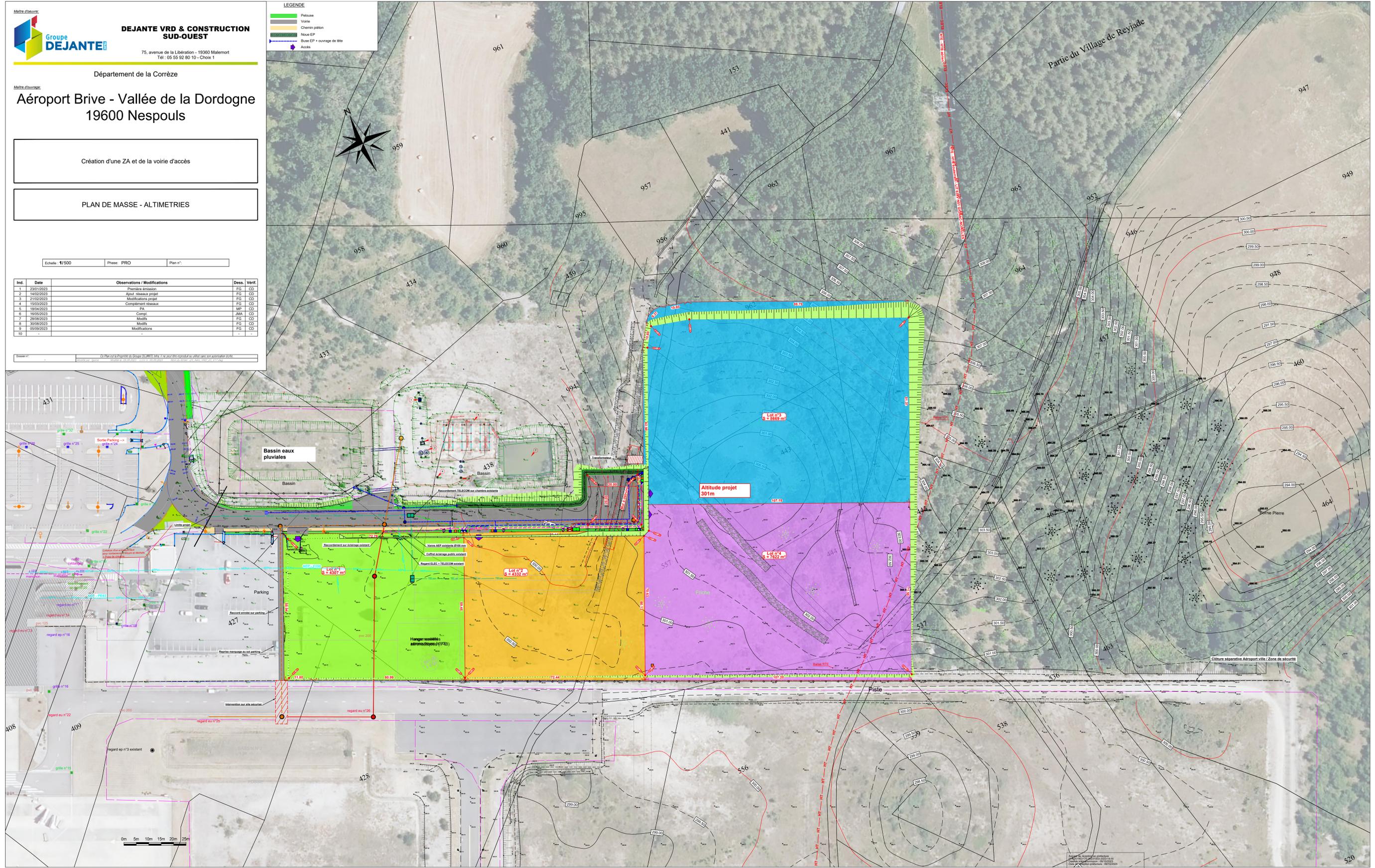
Société de réalisation :   
 Date de réalisation :   
 Site de réalisation :

Ind.	Date	Observations / Modifications	Dess.	Vérif.
1	23/01/2023	Première émission	FG	CD
2	14/02/2023	Ajust. réseaux projet	FG	CD
3	21/03/2023	Modifications projet	FG	CD
4	15/03/2023	Complément réseaux	FG	CD
5	18/04/2023	PA	MP	CD
6	18/05/2023	Compl.	AMA	CD
7	28/08/2023	Modifs	FG	CD
8	30/08/2023	Modifs	FG	CD
9	05/09/2023	Modifications	FG	CD
10	-	-	-	-

Ce Plan est la propriété de Groupe DEJANTE. Toute réimpression ou utilisation sans autorisation écrite est formellement interdite.

**LEGENDE**

- █ Piste
- █ Voie
- █ Chemin piéton
- █ Noeud EP
- █ Base EP + ouvrage de tête
- █ Accès





SYNDICAT MIXTE POUR LA CRÉATION, L'AMÉNAGEMENT  
ET LA GESTION DE L'AÉRODROME BRIVE SOUILLAC

Intitulé	Montant travaux (€HT)	études et frais divers (€HT)	coût opération (€HT)
Voirie et aménagement lots 1 à 4	512 713,50	200 018,00	712 731,50
option éclairage public	21 075,00		21 075,00
Total	533 788,50	200 018,00	733 806,50

y compris option éclairage public  
non compris frais de déplacement des réseaux

14/09/2023

Accusé de réception en préfecture  
019-251903175-20231003-2023-14-A1  
Date de télétransmission : 09/10/2023  
Date de réception préfecture : 09/10/2023